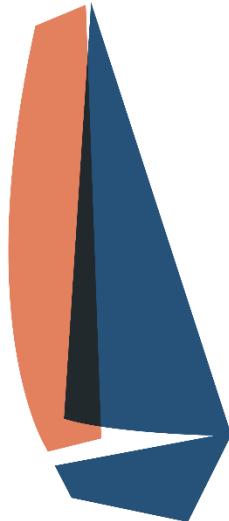




PAPREC



PAPREC 600 SAINT-TROPEZ 20 au 25 avril 2026



AVIS DE COURSE

Préambule : La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discréTION du comité de réclamation, être inférieure à la disqualification.

Prévention des violences et des incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes

ORGANISATION

Le " PAPREC 600 Saint-Tropez " est organisé par la Société Nautique Saint-Tropez et la Société PAPREC avec le soutien de la Ville de Saint-Tropez.

1. REGLES

1. 1 La régate est régie par :

- Les règles définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV).
- Les règles du Championnat IRC 2026 Méditerranée équipage et double (en cours de validation).
- Les règles de la Class40 pour la Class40
- Les règles RSO catégorie 3 avec radeau de sauvetage et transpondeur AIS classe B sont obligatoires.
- L'utilisation d'un AIS personnel est fortement recommandée pour tous les bateaux, mais elle est obligatoire pour les classes en double.

- Partie B section II des règles du RIPAM lorsqu'elles remplacent les RCV du chapitre 2 du coucher au lever du soleil.

1.2 Seuls les documents énumérés ci-dessus, les notes et prescriptions écrites et signées par le Président du Comité de Course, le Directeur de Course et/ou le Président du Jury ont une valeur officielle.

L'Autorité Organisatrice se réserve le droit de modifier le présent Avis de Course. Les modifications seront publiées sur le tableau d'affichage officiel.

1.3 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaut.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les Instructions de Course seront disponibles sur le tableau officiel.

3. COMMUNICTION

3.1 Le tableau d'affichage officiel sera disponible sur le site internet <https://www.snst.org>

3.2 [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

La régate est ouverte aux bateaux :

4.1.1 IRC avec un TCC minimum de 0.940 SER accepté

4.1.2 Class 40 conformes aux règles de classe

4.1.3 Imoca conformes aux règles de classe

4.1.4 Multicoques d'une longueur hors tout (LHT) supérieure ou égale à 12 m, titulaires d'un certificat Multi2000

4.1.5 D'autres classes peuvent être invitées.

4.2 Les bateaux doivent [s'inscrire en ligne](#)

4.3 La fiche complémentaire (équipage, double) doit être envoyée à la SNST avant le 10 avril accompagnée de :

- Copie du certificat de jauge valide (pas de jaugeur sur place)
- Copie de l'attestation d'assurance du bateau en régate et au port (sauvetage et dommages à un tiers).
- L'autorisation du port de publicité si nécessaire.

4.4 Les équipiers français et étrangers licenciés à la FFVoile s'inscriront avec leur numéro de licence mention «COMPETITION».

Une autorisation parentale et une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif pour la régate est obligatoire pour les mineurs.

4.5 Les membres d'équipage étrangers qui n'ont pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur enregistrement

- une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité avec une couverture minimale de deux millions d'euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

4.6 L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course si moins de 10 bateaux sont inscrits un mois avant le départ de l'épreuve.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre chronologique de leur réception.

Les droits à payer sont les suivants :

- 450€ pour la catégorie Double
- 550€ pour la catégorie Equipage bateau jusqu'à 11.99m
- 650€ pour la catégorie Equipage bateau à partir de 12m
- 700€ pour la catégorie Multicoques

5.2 Une caution de 650€, restituée après la course, sera demandée pour la balise de géolocalisation.

5.3 Les frais sont à payer par carte de crédit directement dans le bulletin d'inscription en ligne ou par virement

IBAN : FR7630003035620005000252190

BIC : SOGEFRPP

6. PUBLICITÉ

[DP] [NP] Les bateaux sont tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

7.1 [DP] Confirmation des inscriptions et des contrôles : Les 18 et 19 avril de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 lorsqu'ils se présentent au contrôle.

7.2 Soirée des équipages : 18 avril à 19h à la SNST

7.3 [DP] Briefing obligatoire pour les skippers : 19 avril à 16h00 à la SNST

7.4 Jours de course : 20 au 25 avril

7.5 Départ : Lundi 20 avril à 12h00

7.6 Heure d'arrivée : Samedi 25 avril à 18h00

7.7 Remise des prix : Samedi 25 avril à 18h30 à la SNST

8. CONTRÔLE DU MATÉRIEL

[DP] Les bateaux doivent être prêts pour les contrôles d'équipement les 18 et 19 avril.

Les contrôles auront lieu dans le port de Saint-Tropez

9. LE PARCOURS



Départ de Saint-Tropez, Bouches de Bonifacio, île de Giglio, île de Gorgona, île de Montecristo, passage de la Giraglia, arrivée à Saint-Tropez.

Les escales et les réparations éventuelles sont autorisées conformément à la RCV 45. Une procédure, décrite dans les IC permettra l'arrêt et le retour du bateau dans la course.

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

10.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de telle sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Chaque pénalité effectuée sera déclarée à l'arrivée.

10.2 Si une réclamation exige que le bateau réclamé soit sorti pour être remesuré, elle doit être accompagnée d'un dépôt en espèces couvrant les coûts de grutage. Le comité organisateur déterminera le montant du dépôt en espèces.

11. CLASSEMENT

11.1 Le classement se fera en temps compensé selon la formule du temps sur temps, sauf pour les Class 40 et les Imoca (et autres classes invitées) qui seront classés en temps réel s'il y a plus de 4 bateaux inscrits.

11.2 Une course est nécessaire pour valider l'épreuve.

12. PLACES AU PORT

Les bateaux auront un emplacement dans le port du 17 au 20 avril avant le départ et à leur retour jusqu'au 26 à midi.

13. PRIX

13.1 Un prix sera attribué aux trois premiers de chaque classe si plus de 4 bateaux sont inscrits : 3000€ au premier, 2000€ au deuxième et 1000€ au troisième.

13.2 Trophée Ruban Bleu : il sera attribué à l'équipage ayant réalisé le meilleur temps réel toutes classes confondues. Le meilleur temps a été établi par le bateau CENTRAKOR skippé par M. Mergui/ R. Robini avec un temps de course de 3j 14h,11mm,49s.

13.3 Un Trophée Média sera attribué par l'Autorité Organisatrice à l'équipage ayant assuré la meilleure valorisation médiatique de l'événement.

13.4 Les prix seront attribués si le bateau est représenté par au moins un membre de l'équipage.

13.5 Le trophée Lionel Péan sera attribué au plus jeune équipier toutes catégories confondues.

13.6 D'autres prix pourront être attribués.

14- SÉCURITÉ

14.1 Un téléphone Iridium est recommandé, il est obligatoire pour la catégorie "solo".

14.2 Deux numéros de téléphone GSM par bateau seront à communiquer à l'organisation.

Ces numéros peuvent être appelés lors du passage des portes obligatoires. L'autorité organisatrice peut également les utiliser pour transmettre des informations à tous les concurrents.

14.3 Chaque bateau devra communiquer au moment de l'inscription le numéro de téléphone du correspondant à terre qui peut être appelé 24 heures sur 24.

14.4 L'Autorité Organisatrice installera sur chaque bateau une balise de géolocalisation pour les médias et la sécurité de la course.

14.5 [DP] [NP] Le transpondeur AIS doit rester en fonctionnement pendant toute la durée de la course.

Ces procédures font partie de la sécurité mise en place par l'organisateur.

15. PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à la présentation : En participant à la compétition, le concurrent et son représentant légal autorisent l'OA, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gratuitement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des images statiques ou animées, des films ou des enregistrements TV, ainsi que d'autres reproductions de lui-même réalisées pendant la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux acceptent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'OA à utiliser et conserver, à titre gratuit, ses données personnelles. Ces données pourront être publiées par la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile principalement, mais aussi ses sponsors peuvent utiliser ces données pour le développement de logiciels ou à des fins de marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant transmis ses données personnelles à la FFVoile, peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire modifier, et, selon les cas, les faire supprimer, les limiter, ou s'y opposer, en envoyant un email à dpo@ffvoile.fr ou un courrier au siège de la Fédération Française de Voile, en mentionnant que la demande est relative à des données personnelles.

16. ETABLISSEMENT DES RISQUES

Les RCV 3 mentionnent : "La responsabilité de la décision d'un bateau de participer à une course ou de continuer à courir n'incombe qu'à lui seul. "En participant à cet événement, chaque concurrent accepte et reconnaît le fait que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques spécifiques. Ces risques comprennent les vents forts et la mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs de manipulation du bateau, la mauvaise navigation des autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et l'augmentation du risque de blessure. Le risque de dommages matériels et/ou physiques est donc inhérent au sport de la voile.

17. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Société Nautique de Saint-Tropez

Club House du nouveau port

83990 Saint -Tropez

Tél. +33 494 979 033

Web : www.snst.org

Contact SNST : Frédérique Fantino +33 494 979 033 mail : regate@snst.org

Contact direction de course : Georges Korhel +33 612 573 749 mail : georges.korhel@gmail.com